

Langues officielles et traduction

Mémoire

à la

commission chargée de la révision de

la Loi sur les langues officielles

chap. O-O.5 des Lois du Nouveau-Brunswick

Alain Otis

LANGUES OFFICIELLES ET TRADUCTION

Certes, il y aura toujours de la traduction en français au Nouveau-Brunswick, mais il ne faudrait pas qu'il n'y ait que ça¹.

Résumé

Au Nouveau-Brunswick, langues officielles et traduction vers le français sont étroitement liées : on traduit massivement vers le français depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* et la tendance ne semble pas vouloir s'inverser. Puisque les effets de la traduction sur une langue ne sont pas que bénéfiques, il faut s'assurer que la traduction serve à la faire progresser, non pas à la maintenir dans un rôle de langue de traduction. En même temps, l'objet de la *Loi* doit être expliqué clairement afin qu'il soit bien compris dans la population.

Summary

In New Brunswick, official languages and translation into French are closely linked. Since the *Official Languages Act* was adopted, massive quantities of information are translated into French, and this trend shows no signs of reversing itself. Since the effects of translation on a language are not all beneficial, we must ensure that translation allows a language to progress instead of restricting its role to merely one of a language to be translated into. At the same time, the objective of the *Act* needs to be clearly explained so that the public can understand it fully.

* * *

Je m'appelle Alain Otis et je suis traducteur de carrière. Diplômé en traduction, j'ai pratiqué le métier au Bureau de la traduction du gouvernement fédéral où j'ai été successivement traducteur, réviseur et chef de service, à l'administration centrale, à Ottawa, et dans des sections régionales, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba.

Au Nouveau-Brunswick, j'ai travaillé à la base des Forces canadiennes (BFC) Gagetown et au service de traduction du gouvernement fédéral, à Moncton; j'ai aussi enseigné la traduction à l'Université de Moncton (U de M).

Je m'intéresse au sujet de la traduction en général depuis mes années d'études en traduction et je fais partie de notre société provinciale de traducteurs, la Corporation des traducteurs, terminologues et interprètes du Nouveau-Brunswick (CTINB), depuis 1989. La situation du français m'interpelle aussi – les liens sont évidents entre le français et la traduction – et je profite de toutes les tribunes pour m'exprimer sur le sujet. À l'occasion de la révision de la *Loi sur les langues officielles*, j'ai l'honneur de présenter, dans ce mémoire, mon point de vue sur la question.

* * *

La rédaction de ce mémoire m'a fait découvrir deux articles qui mettent en contexte, de manière improbable, la réalité des langues officielles. Le premier traite de certains oiseaux, sur la côte Ouest, que des feux de forêt chassent de leur aire naturelle; ces oiseaux viennent alors en contact avec des oiseaux d'autres espèces et, à la longue, leur chant s'en trouve modifié². Simple phénomène d'adaptation? Si ce n'était que ça. Dans le second, il est question du méliphage régent (*A. phrygia*) en Australie. La

¹ Adaptation libre des propos du journaliste Michel Roy dans *Le Devoir* du 10 juin 1964, « Bloc notes », p. 4, au sujet de l'établissement d'une agence de presse pour le Québec.

² « Comment les incendies modifient le chant des oiseaux », *GEO*, publié le 26 juin 2020; site visité le 18 mars 2021, à 10 h 34 (HAA).

population de cet oiseau est maintenant si faible que les jeunes sujets, faute de congénères en nombre suffisant, finissent par apprendre le chant d'autres espèces d'oiseaux. Détails que tout ça? Peut-être pas, le chant de ces oiseaux a des répercussions sur leur comportement et, éventuellement, la survie de l'espèce³.

S'il y a quelque enseignement à puiser dans cette entrée en matière, c'est que le langage, que ce soit chez les humains ou chez les oiseaux, n'est pas à l'abri d'atteintes et peut être mis à mal, sinon menacé, pour toutes sortes de raisons. Contrairement aux oiseaux, les humains peuvent compter sur des instruments législatifs et administratifs – p. ex., la *Loi sur les langues officielles* – pour rétablir la situation en leur faveur. Ces instruments, il faut les mettre à contribution intelligemment, dans ce but.

Le mémoire que je présente à **titre personnel** dans le cadre de la révision de la *Loi sur les langues officielles* porte sur l'exercice d'une fonction essentielle dans ce domaine, la traduction. Quoique très importante, elle est rarement mentionnée, sinon jamais, dans le contexte des langues officielles. Les buts que se donne la *Loi sur les langues officielles* au Nouveau-Brunswick ne sauraient être atteints sans l'apport de la traduction, encore faut-il que celle-ci soit bien dosée et bien faite. Trop de traduction fait naître un contexte carrément toxique, parce que la place de l'expression française s'en trouve réduite d'autant; faite sans soins, la traduction est peu utile, voire inutilisable, et dévalorise le français.

Dans ce mémoire, je parlerai de la **place de la traduction** dans notre paysage linguistique, de la **promotion d'une langue de qualité**, surtout dans un contexte de traduction massive comme nous avons au Nouveau-Brunswick, et enfin, de **l'éducation du public** à la réalité de la *Loi sur les langues officielles*.

I. La place de la traduction

La Loi sur les langues officielles : pour que le français ne soit pas qu'une langue de traduction

Au Nouveau-Brunswick, quand on lit des écrits en français, surtout s'ils viennent de l'administration provinciale, on se rend vite compte qu'il s'agit de traductions. En fait, il se fait tellement de traduction qu'il serait difficile de trouver un écrit rédigé directement en français. Bien sûr, l'anglais est la langue de l'administration, toutefois le recours massif à la traduction, comme il est pratiqué, ne fait que marginaliser le français qui, bien que langue officielle, n'existe que comme langue de traduction. Si l'on excepte le bla-bla parlementaire, qu'est-ce qui est produit directement en français et, éventuellement, traduit en anglais?

Cette situation, que les anglophones ne vivent pas et ne connaissent pas, dure et dure parce qu'il ne se fait pas de travail en français. Comment espérer valoriser le français s'il n'y a pas d'occasions de travailler en français? Pour les anglophones, quel est l'intérêt d'apprendre le français si, de toute façon, tout se fait en anglais? Quant aux fonctionnaires de langue française, s'ils doivent travailler en anglais, n'ont-ils pas tout avantage à cultiver leurs compétences en anglais? Aspireront-ils à une promotion, veulent-ils aller dans une autre division de leur ministère, dans un autre ministère, partout ils retrouveront le même contexte de travail où l'anglais règne en maître.

³ « Australie : cet oiseau menacé est devenu tellement rare qu'il en oublie comment chanter », *GEO*, publié le 17 mars 2021; site visité le 18 mars 2021, à 10 h 44 (HAA).

Sachant que l'objet de la *Loi* est de promouvoir « ... *la progression vers l'égalité du statut, des droits et des privilèges ...* », il y a lieu de se demander si cet objectif pourra être atteint tant que la traduction se fera presque exclusivement vers le français. Toutefois, si la fonction publique se prêtait davantage au travail en français, il deviendrait plus intéressant de cultiver sa langue, il serait plus motivant d'apprendre le français, de le mettre en pratique; du coup, il y aurait un pas en avant vers l'égalité de statut qui est promue par la *Loi*. Je joins ma voix à celle de quiconque demande que soit accordée la possibilité de travailler en français dans la fonction publique provinciale et, par conséquent, que l'on traduise davantage en anglais.

Recommandation : Faire la promotion de la traduction vers l'anglais dans la fonction publique provinciale pour appuyer le travail en français.

Traduire massivement vers le français a un effet indésirable, celui de contribuer à « insulariser » le français. Lorsque tout est envoyé à la traduction, il est très facile d'oublier que le lecteur reçoit, en traduction, un document qui a été conçu pour des anglophones. Trois exemples illustreront ma pensée.

Un document de formation à l'intention des cadres intermédiaires, traduit de l'anglais, renferme un module sur le stress. La bibliographie de ce module tient sur deux pleines pages et compte **38** titres. **Aucun** n'est en français. Sur une page à part, il y a cinq titres en français. Est-ce bien égal? Est-ce bien utile au francophone qui veut en savoir plus sur le sujet? Cet exemple vient d'une publication fédérale des années 1990. Vous me direz qu'on sait faire mieux au Nouveau-Brunswick ...

Une publication du ministère fédéral de la Santé, rapport d'un comité consultatif fédéral-provincial⁴, renferme sept références américaines sur seize. Ce qui convient aux anglophones convient-il tout autant aux francophones? Enfin, une publication de la Banque Royale du Canada⁵, très bien traduite par ailleurs, ne renferme que des références anglaises pour définir la génération *Nexus* au Canada, qu'il s'agisse de films, de revues, de livres, d'émissions de télévision, de musique. Le lecteur de langue française doit se sentir isolé ... Quoi, la génération *Nexus* ne connaît que l'anglais, n'existe qu'en anglais? Pour « insulariser », on ne saurait faire mieux. Il est clair qu'aucune recherche n'a été faite du côté français et qu'on a rédigé ces documents sans penser aux lecteurs de langue française.

Recommandation : Assurer, par la recherche et la rédaction, et non uniquement par la traduction, une place significative au français dans les publications à grande distribution des ministères ou de l'administration provinciale.

II. La promotion d'une langue de qualité

La Loi sur les langues officielles : pour que la qualité de la langue soit prise en compte

Puisqu'il se fait beaucoup de traduction au Nouveau-Brunswick, certainement trop, assurer une bonne publicité à la traduction de qualité n'en est que plus important. Aussi faut-il marteler le message qu'on ne traduit pas n'importe comment, pas plus qu'on écrit n'importe comment si l'on espère produire des communications de qualité.

⁴ *Office Air*, Health Canada, 1995.

⁵ RBC – Angus Reid, *Jeter des ponts Nouvelles perspectives sur la génération Nexus*, 1997. Voir en particulier « Cours de rattrapage sur la génération Nexus. À rechercher », p. 2.

Dans un contexte de langues officielles, la promotion doit se faire du côté de la langue minoritaire, la langue de traduction. Voici pourquoi. La langue de rédaction demeure la langue de référence, à l'aune de laquelle se mesure la traduction et vers laquelle on revient s'il y a problème. Il y a quelques semaines, un député déclarait : « ... Les communications en français ne sont pas toujours bien faites et elles ne donnent pas nécessairement toujours les mêmes informations qu'en anglais⁶ ... ». Est-ce bien vrai? En vérité, peu importe, la traduction est mise en cause sur-le-champ et le doute s'installe aussitôt sur la qualité des communications en français, pas en anglais.

À en juger par ce que l'on voit, le français est très malmené dans l'espace public et cela n'aide pas à sa mise en valeur. À une époque, on achetait des produits « Fait en dinde ». Les choses évoluent? Si vous aimez les mûres, il se peut bien que vous ayez vu cette étiquette qui vous enjoint de vous laver avant de manger⁷. On peut en rire, certaines de ces bêtises ont au moins le mérite d'être drôles, mais il y a plus. Imaginez une traduction de la même eau sur un médicament, un pesticide, un outil à main ... Ces bêtises, qui pourraient avoir des conséquences fâcheuses, révèlent le mépris à l'endroit des lecteurs qui ne connaissent pas l'anglais ou la honteuse insouciance de leurs auteurs.

Le Nouveau-Brunswick, qui proclame à tout vent son statut de « seule province bilingue » au pays, n'en est pas exempt. Il se crée sans doute un effet d'entraînement, pas toujours heureux, qui fait que tout un chacun veut s'improviser traducteur et pond des traductions qui ne font pas honneur au français. Que penser du français des panneaux jaunes d'Élections NB « *Vote here* »? Quiconque ayant une connaissance un peu solide du français sait que ce « français de cuisine » ne met pas la langue en valeur et ne fait rien pour atteindre l'objectif que se donne la *Loi sur les langues officielles*, au contraire. Tout effort de mise en valeur du français ne peut être rendu crédible que par une langue de qualité.

Une instance gouvernementale devrait voir à la promotion de la bonne langue, pas dans un esprit de correction primaire, du genre « Dites, ne dites pas », mais d'éducation et de sensibilisation. Il y aurait lieu de s'inspirer des campagnes de publicité sociétale, p. ex. pour promouvoir la santé ou la protection de l'environnement, dans lesquelles, sans infantiliser les gens, on fait passer des messages avec intelligence. Dans une province qui veut faire de son bilinguisme une vertu, il est pour le moins curieux qu'il ne s'y fasse pas plus de publicité pour valoriser le français et la traduction de qualité.

Cette responsabilité, le commissariat aux langues officielles pourrait s'en charger. Le par. 43(9) de la *Loi* dispose que « ... le rôle du commissaire est d'enquêter, présenter des rapports et de faire des recommandations visant le respect de la présente loi et de promouvoir l'avancement des deux langues officielles dans la province. » La correction de la langue a une importance certaine pour l'atteinte de cet objectif dans la province. Idéalement, il faudrait que ce message soit porté par une « voix officielle ».

Recommandation : Qu'un volet de mise en valeur de la correction de la langue soit inclus dans le mandat du commissariat aux langues officielles.

III. L'éducation du public

La Loi sur les langues officielles : pour que l'objet de la *Loi* soit bien compris

⁶ « Les défis de la communication en temps de crise », *Acadie NOUVELLE*, 8 février 2021, p. 3.

⁷ L'étiquette sur le couvercle de la chopine de 6 oz de mûres MegaBerrys® porte l'avis « Wash before eating – Se laver avant de manger ».

Il est triste de constater que la *Loi sur les langues officielles*, 50 ans après son adoption, n'est pas mieux connue. J'en veux pour preuve le mandat confié à la commission chargée de la révision de la *Loi*. Il est d'autant plus curieux que les autorités provinciales, le premier ministre en tête, ne semblent voir aucune incongruité à mélanger langues officielles et apprentissage de la langue seconde⁸. Il n'existe pourtant aucun lien entre l'acquisition de la langue seconde et les langues officielles, à plus forte raison quand on sait que la *Loi* n'a pas pour objet de rendre tout le monde bilingue au Nouveau-Brunswick, ni d'empêcher qui que ce soit d'occuper un emploi dans la fonction publique. Il aurait été plus utile et plus pertinent d'examiner les progrès accomplis depuis 1969 afin de voir dans quelle mesure l'avancement des deux (!) langues officielles a été favorisé et de quelle manière une plus grande égalité linguistique au Nouveau-Brunswick pourra être atteinte.

Bien faire connaître la *Loi sur les langues officielles* dans la province est une nécessité absolue⁹. Il faut que son objet soit communiqué correctement afin que disparaissent les fausses conceptions et que rien ne vienne brouiller la juste perception que la population doit en avoir.

Dans le Préambule de la *Loi*, il est mentionné que « ... [la Constitution canadienne] *confirme, en matière de langues officielles, le pouvoir de la Législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de favoriser la progression vers l'égalité du statut, des droits et des privilèges qui y sont énoncés ...* »; la progression vers l'égalité doit se faire en toute conscience de la situation des langues officielles dans la province et les autorités provinciales doivent faire preuve de leadership dans le domaine. Si cela est mal compris, ou n'est pas compris même dans les sphères les plus hautes de nos institutions, les ambitions exprimées dans la *Loi sur les langues officielles* resteront, malheureusement, des vœux pieux¹⁰.

Le par. 43(9) de la *Loi* dispose que « ... *le rôle du commissaire est d'enquêter, présenter des rapports et de faire des recommandations visant le respect de la présente loi et de promouvoir l'avancement des deux langues officielles dans la province.* » Une bonne compréhension de la *Loi* et de son objet est essentielle si l'on veut que celle-ci soit respectée et que soit atteint l'objectif visé, c'est-à-dire promouvoir l'avancement des deux langues officielles dans la province. Ce message doit être porté par une « voix officielle » venant de l'administration provinciale.

Recommandation : Qu'un volet d'éducation et de sensibilisation soit inclus dans le mandat du commissariat aux langues officielles afin que l'objet de la *Loi* soit expliqué de source officielle.

Conclusion

Comme il est dit dans la phrase en exergue, on ne saurait se passer de la traduction en français au Nouveau-Brunswick. Dans notre contexte, il y aura toujours un apport de l'élément majoritaire, bien évidemment. L'idéal à atteindre serait d'avoir un apport significatif de l'élément minoritaire, mis en valeur par la traduction dans l'autre sens, si l'on veut vraiment « ... *favoriser la progression vers l'égalité du statut, des droits et des privilèges ...* ».

⁸ « Une révision de deuxième classe pour la *Loi sur les langues officielles* », *Acadie NOUVELLE*, 2 mars 2021, p. 11.

⁹ Selon un sondage Léger fait en mars 2020, 31 p. 100 des Canadiens pensent que l'anglais devrait être la seule langue officielle du pays. « Qui peut représenter les anglophones dans le dossier des langues officielles », *Acadie NOUVELLE*, 8 janvier 2021, p. 4.

¹⁰ « L'Assemblée législative dit ne pas avoir les ressources pour traduire ses documents techniques », *Acadie NOUVELLE*, 20 mars 2021, p. 10.

La traduction est souvent une bulle d'oxygène pour un groupe minoritaire, mais elle peut se transformer en bulle de CO₂ si, au lieu de contribuer à son avancement, elle accapare l'espace qui lui reviendrait autrement. Au Nouveau-Brunswick, trop de traduction entraîne le recul du français, qui n'est pas exprimé, pas traduit pour le bénéfice de nos concitoyens anglophones. Dans l'état actuel des choses, le Nouveau-Brunswick travaille en anglais, pense, écrit et parle en anglais et traduit en français¹¹.

Tout traduire ne contribue pas à mettre en valeur le français au Nouveau-Brunswick; cela ne fait que le garder dans sa livrée de langue de traduction, nier son importance dans notre province. Robert Dubuc disait, il y a 50 ans, que la traduction tous azimuts était l'expression d'une politique mal guidée, qui se trouvait confortée dans la pensée que tout a été fait pour le français quand tout a été traduit¹².

Ce n'est pas par la traduction uniquement, si bonne soit-elle, que l'on affirmera le caractère bilingue du Nouveau-Brunswick. Il faut que le français trouve sa place comme langue de création dans l'administration provinciale, car travailler en français, c'est créer, parler, s'exprimer et présenter le génie de notre langue, de notre peuple, à nos concitoyens de langue anglaise qui en seront mis au fait par ... la traduction.

Quelqu'un, citant le *Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2020* du Forum économique mondial, disait qu'au rythme où vont les choses, il faudra attendre encore 100 ans pour combler les écarts entre les genres dans les domaines de la politique, de l'économie, de la santé et de l'éducation¹³.

Combien faudra-t-il d'années pour atteindre l'égalité de statut, des droits et des privilèges entre le français et l'anglais au Nouveau-Brunswick?

Merci de l'attention que vous accorderez à mon mémoire.

Alain Otis

Dieppe (N.-B.), le 23 avril 2021

¹¹ « Les langues officielles, c'est compliqué », *Acadie NOUVELLE*, 4 mars 2021, p. 6.

¹² Dubuc, Robert, « L'abus de la traduction », *TranslATIO*, vol. 9, n° 1, décembre 1970, p. 4.

¹³ « Non, le 8 mars n'est pas la "fête des femmes" », *Acadie NOUVELLE*, 6 mars 2021, p. 9.

Official Languages and Translation

Brief

to the

Commission reviewing

the *Official Languages Act*

c. O-0.5 of the Statutes of New Brunswick

Alain Otis

OFFICIAL LANGUAGES AND TRANSLATION

Of course translation into French will always exist in New Brunswick, but it can't be all that exists¹⁴.

Summary

In New Brunswick, official languages and translation into French are closely linked. Since the *Official Languages Act* was adopted, massive quantities of information are translated into French, and this trend shows no signs of reversing itself. Since the effects of translation on a language are not all beneficial, we must ensure that translation allows a language to progress instead of restricting its role to merely one of a language of translation. At the same time, the objective of the Act needs to be clearly explained so that the public can understand it fully.

Résumé

Au Nouveau-Brunswick, langues officielles et traduction vers le français sont étroitement liées : on traduit massivement vers le français depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* et la tendance ne semble pas vouloir s'inverser. Puisque les effets de la traduction sur une langue ne sont pas que bénéfiques, il faut s'assurer que la traduction serve à la faire progresser, non pas à la maintenir dans un rôle de langue de traduction. En même temps, l'objet de la *Loi* doit être expliqué clairement afin qu'il soit bien compris dans la population.

* * *

My name is Alain Otis and I am a career translator. I have a degree in translation and I practised the profession with the federal government Translation Bureau, where I was successively a translator, revisor and section head, at the Headquarters in Ottawa as well as in regional offices in New Brunswick and Manitoba.

In New Brunswick, I worked at Canadian Forces Base (CFB) Gaagetown and in the federal government's Translation Bureau in Moncton. I also taught translation at the Université de Moncton (U de M).

I've been interested in the subject of translation in general since my years studying translation, and I have been a member of our provincial society for translators, the Corporation of Translators, Terminologists and Interpreters of New Brunswick (CTINB), since 1989. I'm also interested in the situation of French – the connections between French and translation are obvious – and I take every opportunity to express my opinions on the subject. On the occasion of the review of the *Official Languages Act*, I am honoured to present, in this brief, my point of view on the question.

* * *

While writing this brief I discovered two articles that, however improbably, provide context for the reality of official languages. The first deals with certain birds on the West Coast that have been forced out of their natural range by forest fires. This brings them into contact with other species of birds, and over time their songs change¹⁵. Is this simply a phenomenon of adaptation? If it were only that. The

¹⁴ Free adaptation of the words of journalist Michel Roy in *Le Devoir*, June 10, 1964, "Bloc notes", p. 4, about the establishment of a news agency for Québec.

¹⁵ "Comment les incendies modifient le chant des oiseaux", *GEO*, published on June 26, 2020; site visited on March 18, 2021, at 10:34 (ADT).

second examines the case of the regent honeyeater (*A. phrygia*) in Australia. This species' population is now so low that juveniles, who don't have enough companions of the same age, end up by learning other species' songs. Just details, you say? Maybe not, since these birds' songs have repercussions on their behaviour and, possibly, on the survival of the species¹⁶.

If there's anything to be learned from this introduction to the subject, it's that language, whether of humans or of birds, is not immune to attacks and can be negatively affected or even threatened for all sorts of reasons. Unlike birds, humans can count on legislative and administrative instruments – such as the *Official Languages Act* – to re-establish things in their favor. These instruments, however, have to be used intelligently to achieve this end.

The brief that I am presenting **in my own name** as part of the review of the *Official Languages Act* deals with the exercise of an essential function in this field, translation. Although it is very important, it is seldom or never mentioned in the context of official languages. It would be impossible to reach the goal set out in the *Official Languages Act* in New Brunswick without the contribution of translation, but translation must be done judiciously and well. Too much translation gives birth to a frankly toxic situation because the space given over to expression in French is reduced by the same amount. A careless translation is of little or no use, and it devalues the French language.

In this brief I will speak of the **place of translation** in our linguistic landscape, the **promotion of a language that is of high quality**, in particular in a situation where massive amounts of material are translated, as is the case here in New Brunswick, and finally, **educating the public** on the reality of the *Official Languages Act*.

I. The place of translation

The *Official Languages Act*: so that French will not be only a language of translation

In New Brunswick, when you read documents in French, especially those coming from the provincial government, you quickly see that they are translations. In fact, so much is translated that it would be difficult to find a document written directly in French. Of course, English is the language of the government, but this massive dependency on translation, as it is practised, serves only to marginalize French. Although it is an official language, it only exists as a language of translation. Apart from parliamentary verbiage, what is produced directly in French and later translated into English?

This situation, which Anglophones neither experience nor know, doesn't change because no one works in French. How can we hope to show the value of French when there are no opportunities to work in French? What is the advantage for Anglophones in learning French if everything is done in English anyway? As for Francophone civil servants, if they're going to have to work in English isn't it better for them to improve their English skills? If they aspire to a promotion or want to transfer to another division in their Department, or even another Department, they'll find the same situation everywhere: English trumps everything else.

Knowing that the purpose of the Act is “... *to advance the status, rights and privileges ...*”, we might wonder whether this goal can be achieved so long as translation is almost exclusively into French.

¹⁶ “Australie : cet oiseau menacé est devenu tellement rare qu'il en oublie comment chanter”, *GEO*, posted March 17, 2021; site visited March 18, 2021, at 10:44 (ADT).

However, if the civil service was more amenable to working in French it would be more beneficial to cultivate one's own language and there would be more motivation to learn and use French. This would be an immediate step towards the equal status advanced in the Act. I second any calls for improved opportunities to work in French in the provincial civil service and, consequently, for more translation into English.

Recommendation: Promote translation into English in the provincial civil service to support working in French.

Translating massive amounts of information into French has an undesirable effect, that of helping to make French more "insular". When everything is sent to translation, it's very easy to forget that the reader is receiving with this translation a document designed for Anglophones. Here are three examples that illustrate this.

A training document for middle managers, translated from the English, includes a module on stress. The bibliography for this module stretches over two full pages and lists **38** titles. **None of them** are in French. On a separate page there are five titles in French. Is this really equal? Is it really useful to Francophones who want to know more about the subject? This example comes from a federal publication dating from the 1990s. You tell me if we do any better in New Brunswick ...

A publication from the federal Department of Health, the report of a federal-provincial¹⁷ advisory committee, has seven American references out of sixteen. Does what works for Anglophones work just as well for Francophones? Finally, a publication from the Royal Bank of Canada¹⁸, which is very well translated by the way, only contains English references to define the *Nexus* generation in Canada, whether films, magazines, books, TV shows or music. Someone reading the publication in French must feel awfully isolated ... So the *Nexus* generation only knows English and only exists in English? Talk about "insularity"! Clearly no research was done on the French side, and these documents were written without any thought for Francophone readers.

Recommendation: Ensure, through research and drafting and not only by translation, a meaningful place for French in publications destined for wide distribution from provincial Departments or administrative bodies.

II. Promotion of high-quality language

The *Official Languages Act*: to take into account linguistic quality

Since we do a lot of translation in New Brunswick, certainly too much, it is even more important to give good publicity to high-quality translation. We have to drive home the message that we don't translate just any old way, any more than we write any old way, especially if we hope to produce high-quality communications.

In an official language context, the minority language, the language of translation, is the one that needs promotion. Here's why. The language of first drafting remains the language of reference, the

¹⁷ *Office Air*, Health Canada, 1995.

¹⁸ RBC – Angus Reid, *Jeter des ponts Nouvelles perspectives sur la génération Nexus*, 1997. See especially "Cours de rattrapage sur la génération Nexus. À rechercher", p. 2.

language against which the translation is measured and to which we return when there is a problem. A few weeks ago, one MLA stated, “Communications in French are not always done well, and they don’t necessarily always give the same information as in English¹⁹ ...”. Is this really true? It doesn’t really matter, because the translation is immediately questioned and right away the quality of communications in French, not of those in English, is in doubt.

Judging by what we can see, French is not treated very well in public, and that doesn’t help to increase its value. In the old days we bought products labeled *Fait en dinde*, literally “**Made out of turkey**” instead of “**Made in Turkey**”. Things are changing, but are they? If you like blackberries perhaps you’ve seen the label that advises you to wash up before eating²⁰. We can laugh about some of these gaffes that are actually funny, but there is more involved. Imagine this quality of translation on a medicine bottle, a pesticide, a hand tool ... These mistakes, which could have serious negative consequences, reveal contempt for readers who don’t know English or a shameful degree of carelessness by the authors.

New Brunswick, which loudly proclaims its status as “the only bilingual province” in the country, isn’t exempt. A situation has been created, and not always a happy one, where anybody and everybody can be a translator and produce translations that pay no respect to French. What should we think about the French on Elections NB’s yellow “Vote here” signs? Anybody with any kind of solid knowledge of French knows that this “kitchen French” does nothing to increase the value of the language or to achieve the goal stated in the *Official Languages Act*. Indeed, the opposite is true. Any effort to promote French will only be believable if the language used is of high quality.

A government body should be promoting proper French, not in a scolding “Say this, don’t say that” way but in the spirit of providing education and spreading awareness. It might be best to take inspiration from social advertising campaigns such as those promoting health or environmental protection. They pass along their messages intelligently, without infantilizing their audiences. In a province that advertises its bilingualism as a virtue, it is at the very least curious that there is so little advertising that promotes high quality in French and in translation.

The Commissioner of Official Languages could take on this role. Section 43(9) of the Act states that, “... *it is the role of the Commissioner to investigate, report on and make recommendations with regard to compliance with this Act and to promote the advancement of both official languages in the Province.*” Correct language is definitely important for achieving this goal in the province. Ideally, this message needs to come from an “official voice”.

Recommendation: That the aspect of linguistic correctness be added to the mandate of the Commissioner of Official Languages.

III. Public education

The *Official Languages Act*: to improve comprehension of the objective of the Act

¹⁹ “Les défis de la communication en temps de crise”, *Acadie NOUVELLE*, February 8, 2021, p. 3.

²⁰ The label on the cover of the 6-oz container of MegaBerrys® blackberries bears the notice “Wash before eating – Se laver avant de manger”.

It is sad to see that the *Official Languages Act*, 50 years after it was enacted, isn't better known. Take for example the mandate of the Commission reviewing the Act. It's even stranger that provincial authorities, and even the Premier, don't seem to see anything incongruous in mixing official languages and second-language learning²¹. But yet there's no connection between acquiring a second language and official languages, especially when we know that the object of the Act is not to make everyone in New Brunswick bilingual, or to prevent anyone from holding a job in the civil service. It would have been more useful and relevant to examine the progress achieved since 1969 in order to see to what extent the advancement of both (!) official languages has been promoted and how greater linguistic equality could be achieved in New Brunswick.

It's absolutely essential to make the *Official Languages Act* better known in the province²². We have to communicate its objective correctly in order to wipe out false ideas so that nothing will cloud accurate perceptions of the Act among members of the public.

The Preamble to the Act states that, "... the Constitution of Canada affirms, with respect to both official languages, the authority of the Legislature and Government of New Brunswick to advance the status, rights and privileges set out therein ..."; progress towards equality has to take place in full awareness of the situation of official languages in the province, and provincial authorities need to show leadership in the matter. If this is misunderstood, or not understood at all, even in the highest spheres of our institutions, the ambitions expressed in the *Official Languages Act* will unfortunately remain only wishful thinking²³.

Section 43(9) of the Act states that, "... it is the role of the Commissioner to investigate, report on and make recommendations with regard to compliance with this Act and to promote the advancement of both official languages in the Province." Full understanding of the Act and its purpose are essential if we want it to be respected and for its objective, promoting the advancement of both official languages in the Province, to be attained. This message has to come from an "official voice" in the provincial administration.

Recommendation: That education and awareness become part of the Commissioner of Official Languages' mandate so that an official source will explain the purpose of the Act.

Conclusion

As stated in the call-out sentence on the first page, we can't do without translation into French in New Brunswick. In our situation, obviously there will always be input from the majority. The ideal to strive for would be to have meaningful input from the minority, promoted by translation in the other direction, if we really want "... to advance the status, rights and privileges ...".

Translation is often a bubble of oxygen for a minority group, but it can be transformed into a bubble of CO₂ if, instead of contributing to advancing the language, it takes up all the space that would otherwise be its due. In New Brunswick, too much translation is a backward step for French, which is not

²¹ "Une révision de deuxième classe pour la *Loi sur les langues officielles*", *Acadie NOUVELLE*, March 2, 2021, p. 11.

²² According to a Léger poll done in March 2020, 31% of Canadians think that English should be the country's only official language. "Qui peut représenter les anglophones dans le dossier des langues officielles", *Acadie NOUVELLE*, January 8, 2021, p. 4.

²³ "L'Assemblée législative dit ne pas avoir les ressources pour traduire ses documents techniques", *Acadie NOUVELLE*, March 20, 2021, p. 10.

expressed, not translated for the benefit of our Anglophone fellow citizens. In the current situation, New Brunswick works in English, thinks, writes and speaks in English, and translates into French²⁴.

Translating everything doesn't help to promote French in New Brunswick; it only reinforces its status as a language of translation and denies its importance in our province. As Robert Dubuc said 50 years ago, translating everything is the expression of a misguided policy that takes comfort in the thought that everything is all right for French when everything has been translated²⁵.

Translation alone, no matter how well it's done, isn't enough to strengthen New Brunswick's bilingual identity. French needs to find its place as a language of creation in the provincial government, because working in French means creating, speaking, expressing ourselves and introducing the spirit of our language and our people to our English-speaking fellow citizens. And they will learn about all of this through ... translation.

Somebody, quoting the World Economic Forum's *Global Gender Gap Report 2020*, said that at the speed things are going we'll have to wait another 100 years to close the gender gap in the areas of politics, the economy, health and education²⁶.

How many years will it take to achieve equal status, rights and privileges for French and English in New Brunswick?

Thank you for considering my brief.

Alain Otis

Dieppe, NB, April 23, 2021

Translated from the original French by Faith Cormier, C. T.

²⁴ "Les langues officielles, c'est compliqué", *Acadie NOUVELLE*, March 4, 2021, p. 6.

²⁵ Dubuc, Robert, "L'abus de la traduction", *TransLATIO*, vol. 9, n° 1, December 1970, p. 4.

²⁶ "Non, le 8 mars n'est pas la 'fête des femmes' ", *Acadie NOUVELLE*, March 6, 2021, p. 9.